

DOSSIER : Mise en valeur et protection de l'environnement



L'installation de 12 panneaux de signalisation permet à chaque usager de repérer la benne ou le conteneur de tri et d'éviter ainsi les erreurs.

L'environnement : une préoccupation grandissante

La déchetterie intercommunale

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes développe des actions en faveur de la protection de l'environnement et plus particulièrement en direction d'une meilleure gestion des déchets : l'installation du tri sélectif sur l'ensemble du territoire en 2003, la mise en place de nouvelles collectes spécifiques à la déchetterie en 2007 (déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets d'activités de soins...) avec leurs panneaux signalétiques.

L'objectif est de mieux collecter les déchets pour mieux les valoriser. Dans cette perspective, la Com'com a validé plusieurs actions en 2010.

Une déchetterie moderne et accessible

Depuis sa création en 2001, la fréquentation de la déchetterie a été multipliée par 10. Ce constat a amené la Com'Com à mener une réflexion sur une éventuelle modernisation du site. L'objectif est de faciliter et de sécuriser l'accès aux bennes, et également, d'éviter les files d'attente en désenorgeant l'entrée. Un bureau d'études sera sollicité pour proposer les aménagements possibles. Par ailleurs, des cartes d'accès magnétiques permettront d'identifier avec exactitude la provenance des personnes et les déchets qu'elles voudront déposer.

Le règlement de collecte

Courant 2010, les maires mettront en application le règlement de collecte de la Com'com. Ce document informe chaque habitant des différents services et équipements existants, et rappelle les obligations de chacun en matière de gestion des déchets. Un dispositif de sanctions est prévu en cas d'infraction.

Ce règlement évoque notamment 3 points : les horaires de sorties des poubelles, le listing des déchets valorisables et les sanctions prévues pour non respect.

Le règlement de collecte est consultable sur le site internet ([www.cc-caux-](http://www.cc-caux-fleurdelin.fr)

fleurdelin.fr) et au siège de la Communauté de Communes.

Les horaires de sortie des poubelles

Les sacs et bacs ne doivent pas être sortis avant 18h30 la veille du jour de collecte.

Les dépôts sauvages

Les agents techniques des mairies retrouvent dans la nature des déchets.

Sans ouvrir le sac, l'ambassadeur reconnaît les déchets

Il observe et, par reconnaissance tactile, notifie tout emballage recyclable trouvé dans les sacs poubelles.

A l'avenir, toute poubelle non conforme ne sera pas collectée.

Un autocollant de « refus » sera apposé et un courrier sera adressé pour signaler la non-conformité.

L'ambassadeur du tri vous apporte tous les conseils nécessaires au bon tri.

Il est joignable au 06 25 32 10 13 ou par courriel : ambassadeurdutri@cc-caux-fleurdelin.fr

2009 en quelques chiffres

Tonnages collectés en déchetterie

Encombrants : 464 T (-18%*)
Végétaux : 1349 T** (=)
Cartons bruns : 76 T (+128 %)
Bois : 257 T (+ 73 %)
DEEE*** : 34 T (+23 %)

en Point d'Apport Volontaire :

Verre : 338 T (=)
Papiers-journaux : 258 T (+8 %)
Emb. ménagers : 80 T (+5 %)

(*données 2009 comparées à l'année précédente

**tonnages déchets verts de la plateforme inclus

*** Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

De même, les dépôts, aux abords des colonnes d'apport volontaire constituent des dépôts sauvages.

Les dépôts sauvages polluent nos paysages.

Les auteurs identifiés se verront sanctionnés.

Les emballages recyclables non triés

Avant le passage du camion poubelle, l'ambassadeur du tri, effectue des suivis de collecte.

Du neuf au Point d'apport...

La Communauté de Communes a effectué un état des lieux de son parc de colonnes de tri sélectif.

Au début de l'année 2010, 7 colonnes emballages ménagers, 4 colonnes verre et 5 colonnes journaux-magazines ont été remplacées sur le territoire. Un nouvel état des lieux sera fait cette année.

Afin d'améliorer le tri dans l'enceinte de la déchetterie, les colonnes de tri sélectif ont été remises en place.



Pour connaître l'emplacement des points de tri sélectif, vous pouvez consulter le site internet :

www.cc-caux-fleurdelin.fr

La TEOM n'augmentera pas en 2010 !



Malgré un coût de traitement en forte augmentation, les élus de la Com'com ont réussi cette année

à maintenir à 16,9 %, le taux de Taxe d'Élimination des Ordures Ménagères (TEOM).

Néanmoins, si les coûts de traitement augmentent toujours de cette façon, il sera difficile de maintenir cette taxe au niveau actuel.

Comment éviter une augmentation importante de la TEOM ?

Le montant de la TEOM est étroitement lié à la performance de tri de chaque habitant du territoire. Il faut absolument alléger notre poubelle pour limiter le coût du traitement.

Pour cela, valorisons tout ce qui peut l'être !

N'hésitons pas à nous déplacer à la déchetterie et vers les colonnes de tri sélectif.

La maîtrise de la TEOM nous appartient.